



2024/02-02
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 20 FEVRIER 2024

Date de convocation : 15 février 2024 Date d'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 15 février 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. DIGAIRE, Mme RAYSSEGUIER, M. BALLOT, Mme REUSSARD, M. SIMON, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir :

M. ARDITTI à Mme RAYSSEGUIER
Mme SCHEMBRI à M. SCHWEIZER
Mme LOZACH à Mme MAURICE

Ouverture du Conseil à 19h30

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme RAYSSEGUIER est élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024 AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DE L'ECOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Considérant que la ville de Seraincourt est éligible aux aides de l'état au titre de l'année 2024 et peut prétendre à bénéficier du concours financier de l'Etat attribué sous la forme de dotations budgétaires.

Le taux de subvention est calculé au cas par cas avec un taux maximum de 80% et un financement au minimum légal à 20% pour notre collectivité.

Considérant les travaux inscrits au budget primitif 2023 et notamment ceux concernant l'isolation thermique de bâtiments communaux

Considérant que le coût des travaux est estimé à 220 000 € HT après l'obtention des devis
Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

DÉCIDE de solliciter une subvention auprès du **DEPARTEMENT** pour réaliser les travaux d'isolation thermique.

APPROUVE les plans de financement suivant :

Rénovation thermique

Financeurs	Nom de la subvention	Montant de la subvention HT	Taux de subvention
Aides aux territoires	Fonds Verts	55 000	25%
Conseil départemental	Rénovation bâtiments publics + bonification	55 000	25%
	5 à 10%		
Conseil régional	Stratégie régionale énergie climat	66 000	30%
Sous-total			
Autofinancement		44 000	20%
Coût HT		220 000€	

DIT que la commune de Seraincourt s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué sans dépasser 20%.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet.

Vote : approbation à la majorité



Le Maire
Anne-Marie MAURICE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie Maurice'.